



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 53
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2023.04.13/43
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 6 avril 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Ludovic GOGUE représentant Christophe RONGET

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Aline BONNEAU à Guy FRAISE, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Roger LITAUDON, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Laurent TALON à Henri PUJOS

Absents : Pascal BAUDELOT, Marie-Agnès BONIN, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAU, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Monique SEROUX

Secrétaire de séance : Jean-Louis MARQUANT

N°43 – FINANCES – Budget 2023 – budgets primitifs 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion 2022 et les comptes administratifs 2022,

Vu la nomenclature M57 mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu les délibérations n°2023.04.13/40 et n°2023.04.13/41 du 13 avril 2023 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes : - Zone d'activité des Bernards – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaignet en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier - ZAC Les Fontaines,

Vu la délibération n°2021.12.06/152 du 6 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Règlement budgétaire et financier dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 applicable à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2022,

Vu la délibération n°2023.04.13/42 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'affectation des résultats,

Vu le rapport budgétaire 2023 ci-annexé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 3 avril 2023 et de la Commission Finances en date du 5 avril 2023,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2023 (1 budget principal et 17 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

BUDGETS 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL 2023	15 394 901	15 394 901	8 924 117	8 924 117

BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	37 642	37 642	30 796	30 796
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	31 011	31 011	47 240	52 564
MAISON CANAL - AVRILLY	1 419	17 286	40 977	59 804
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	18 095	18 095	16 754	16 754
BIC ATELIER RELAIS	24 671	24 671	36 242	216 540
ZA SALIGNY	60 100	60 100	60 000	60 000
ZA CHAVROCHES	479	479	1 145	1 145
ZA LIERNOLLES		202	2	2
ZA SEPT FONDS	4 000	4 356	65 454	65 454
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	185 510	185 510	116 408	419 560
ATELIER DES VERNISSES	50 765	56 851	240 786	240 786
CCEUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	15 174	15 174	10 674	10 674
POLE EMPLOI ENTREPRISES	90 898	90 898	83 182	83 182
ZAC LA FEUILLOUSE	165 506	165 506	94 861	160 906
ZAC VARENNES FORTERRE	7 770	7 770		5 748
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	25 120	155 000	716 066	716 066
ZAC DES FONTAINES	93 100	127 600	275 580	275 580

TOTAL BUDGETS ANNEXES	811 260	998 151	1 836 167	2 415 561
------------------------------	----------------	----------------	------------------	------------------

TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	16 206 161	16 393 052	10 760 284	11 339 678
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2023 (1 budget principal et 17 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

